

Nom de l'établissement : Collège Joliot Curie SAINT HILAIRE DES LOGES

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Classe :
(Cadre réservé à l'administration)

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable du père :

N° de portable de la mère :

N° de travail du père :

N° de travail de la mère :

Nom et n° de téléphone d'une personne désignée par la famille pour prendre l'enfant en cas d'urgence médicale :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

En cas d'impossibilité de contacter la famille (ou le responsable légal), il pourra être engagé des moyens de transport à la charge des parents.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Nouveau schéma : 2 injections à 2 et 4 mois, rappel à 11 mois - 6 ans - 11/13 ans - 25 ans).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)*

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

PAI(Protocole d'Accueil Individualisé) : mis en place pour permettre au élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur la longue période de poursuite de leur scolarité. Il doit permettre la prise de traitement indispensable ou la mise en place d'un protocole d'urgence (enfant allergique par exemple) Circulaire interministérielle n° 2003-135 du 08 septembre 2003.

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

* Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement